



GREATER KITCHENER WATERLOO
CHAMBER OF COMMERCE
BUSINESS BUILDING COMMUNITY

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ
PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE
DES COMMUNES DANS LE CADRE
DES CONSULTATIONS
PRÉBUDGÉTAIRES DE 2017**

Le 5 août 2016

80, rue Queen Nord, Kitchener (Ontario) N2H 6L4

Tél. : 519-576-5000 Téléc. : 519-742-4760

admin@greaterkwchamber.com

www.greaterkwchamber.co

Profil de la Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce et de la région de Waterloo

La Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce (la Chambre de commerce) offre son soutien à plus de 1 800 membres représentant tous les secteurs de l'économie locale. Nos membres comprennent de petits, moyens et grands employeurs dans l'une des régions les plus progressistes et économiquement diversifiées du Canada.

La région de Waterloo se classe au dixième rang parmi les régions urbaines du Canada et au quatrième rang parmi celles de l'Ontario. Sa population à la fin de 2015 s'établissait à 575 000 habitants et elle devrait atteindre 725 000 habitants d'ici 2031.

Notre économie locale est l'une des plus diversifiées au Canada, avec une concentration dans les secteurs de la fabrication avancée, des services financiers, de l'enseignement postsecondaire, de la transformation alimentaire, de l'agriculture primaire et de la technologie de l'information. Pour beaucoup d'analystes de l'industrie, cette diversité est la force fondamentale du milieu des affaires de la région de Waterloo tributaire de l'entrepreneuriat qui connaît du succès sur la scène mondiale.

Nous présentons les recommandations et les propositions ci-dessous en guise de priorités pour le budget fédéral de 2017.

Mesures fédérales pour aider la population canadienne

Réforme de l'assurance-médicaments

Dans la recommandation 16, page 74 du ***Rapport final du Comité permanent des finances de la Chambre des communes sur ses consultations prébudgétaires 2016***, il est proposé que le gouvernement fédéral veille à « analyser la faisabilité d'un programme national et universel d'assurance-médicaments et davantage investir dans les soins à domicile ».

Notre organisation conseillerait au gouvernement fédéral et aux provinces de faire preuve d'une extrême prudence avant de mettre en œuvre un régime d'assurance-médicaments universel national.

Les sièges sociaux canadiens des sociétés internationales Financière Sun Life et Financière Manuvie sont situés dans la région de Waterloo, de même que celui de la société Assurance vie Équitable du Canada. Collectivement, les membres de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) représentent 99 % du secteur de l'assurance vie et de l'assurance-maladie au Canada, y compris des régimes d'avantages sociaux d'employés, pour 28 millions de Canadiens. À la fin de 2014, les régimes d'assurance fournissaient à 11 millions de personnes une protection du revenu en cas d'invalidité, à 27 millions de personnes une couverture étendue des soins de santé et à 15,6 millions de personnes, le remboursement des dépenses en soins dentaires.

Ces entreprises détiennent 720 milliards d'actifs au Canada et emploient collectivement 155 000 Canadiens dans l'ensemble des provinces et des territoires.

Selon l'ACCAP, la responsabilité actuelle de la couverture des médicaments d'ordonnance au Canada est partagée entre les secteurs public et privé et fonctionne bien de façon générale.

Toutefois, comme la plupart des intervenants nationaux, l'industrie de l'assurance-maladie croit qu'une réforme s'impose.

Il est possible de réformer l'actuel régime d'assurance-médicaments en tirant parti des conditions du marché pour négocier de meilleurs prix. Le milieu des affaires tient à travailler de concert avec les gouvernements afin d'obtenir les économies possibles tout en préservant les avantages liés à l'innovation et à la concurrence que le secteur privé livre au marché.

En outre, le modèle d'approbation des médicaments assurés engendre un accès inégal pour les Canadiens et alourdit les coûts administratifs du système. L'ACCAP souscrit à l'établissement d'une liste minimum de médicaments assurés auxquels tous les résidents du Canada peuvent avoir accès et qui offre un niveau de couverture approprié pour des produits de base et des produits spécialisés onéreux.

À une réunion des ministres fédéral et provinciaux de la Santé tenue à Vancouver en janvier 2016, une annonce officielle faisait état de la formation d'un groupe de travail pour discuter d'une stratégie pharmaceutique nationale. Le groupe se penchera sur l'accessibilité, l'abordabilité et l'utilisation appropriée de médicaments pharmaceutiques.

Le gouvernement fédéral avait déjà fait savoir qu'il adhérerait à un programme d'achat en gros avec les provinces. La ministre Phillipott avait aussi souligné que son gouvernement envisageait d'autres mesures visant à réduire le coût des produits pharmaceutiques.

Par suite de cette annonce concernant l'achat en vrac, l'ACCAP avait dit que le système continue de consolider l'existence de deux catégories de prix des médicaments pour le marché canadien, une pour les provinces et une autre, à prix plus élevé, pour quiconque paie par l'entremise d'un régime d'assurance privé. L'association souscrit à une stratégie d'achat en vrac qui inclurait les assureurs privés afin de négocier un prix national et équitable.

Avant de prendre toute décision en matière de réforme de l'assurance-médicaments, le gouvernement fédéral devrait examiner, de concert avec les provinces, les répercussions financières d'un régime universel d'assurance-médicaments sur l'emploi dans le secteur privé de l'assurance vie et de l'assurance-maladie. Dans un rapport de janvier 2016 commandé par l'Association des pharmaciens du Canada, on souligne que¹ « des pertes d'emplois sont à prévoir si les régimes d'assurance-médicaments privés actuels devaient cesser de fonctionner au Canada. Une telle mesure entraînerait non seulement la perte de recettes fiscales de ces employés, mais elle risquerait d'exercer une ponction sur les fonds publics et les fonds d'aide sociale à court terme. En outre, une partie des prestations complémentaires pour soins de santé qui accompagnent habituellement la couverture des coûts des médicaments pourraient devenir plus coûteuses à offrir. Des études plus poussées sont nécessaires pour estimer les répercussions économiques ainsi que les répercussions sur les prestations complémentaires pour soins de santé de façon générale ». [TRADUCTION]

D'après le rapport de l'ACP, si la couverture d'assurance privée était discontinuée, la couverture serait limitée aux médicaments les plus rentables (et surtout génériques), ce qui ferait du Canada un endroit moins attrayant pour les fabricants de produits pharmaceutiques. Ainsi, le Canada représenterait une priorité moins élevée pour les lancements de médicaments novateurs et la mesure risquerait de retarder encore, sinon d'obvier, l'accès des Canadiens à

¹ *Pharmacare Costing in Canada – Preliminary Report: Assessment of a National Pharmacare Model Cost Estimate Study*. Préparé par PDCI Market Access Inc. pour l'Association des pharmaciens du Canada.

des médicaments salvateurs. Les propositions de modifications de la structure du remboursement de médicaments doivent tenir compte des répercussions potentielles pour le secteur pharmaceutique innovateur afin de garantir que les Canadiens ne seront pas désavantagés par la création de conditions de marché défavorables.

Les auteurs du rapport concluent que la récente proposition de créer un régime national universel de remboursement des médicaments d'ordonnance à payeur unique à même les fonds publics est loin d'offrir une solution abordable et pratique pour assurer l'universalité, l'équité et la pérennité de la couverture des coûts des médicaments d'ordonnance au Canada.

Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait :

adopter un régime d'achat en vrac pour les produits pharmaceutiques auxquels participeraient les provinces, le gouvernement fédéral et les assureurs privés;

mettre en œuvre une liste nationale minimale de médicaments assurés pour tous les Canadiens, peu importe leur province de résidence, de façon à assurer une couverture convenable des coûts des produits de base et des produits spécialisés onéreux;

évaluer, de concert avec les gouvernements provinciaux et les assureurs privés, les répercussions économiques de l'assurance-médicaments universelle sur le secteur de l'assurance vie et de l'assurance-maladie au Canada, en particulier en ce qui concerne les pertes potentielles d'emplois dans le secteur privé.

Mesures pour aider les entreprises canadiennes

Capital de risque

Le capital de risque est une forme de financement par capitaux propres que des entreprises de technologie fondées sur l'innovation utilisent à leurs débuts. En général, ces entreprises présentent un fort potentiel de croissance et, en parallèle, un risque élevé d'échec qui les rendent peu attrayantes pour des options conventionnelles, comme des prêts bancaires.

Il faut parfois de cinq à sept ans à une entreprise de technologie pour mettre au point, commercialiser et mettre en marché un produit. Des investisseurs de capital de risque achètent des parts d'une entreprise et s'investissent personnellement, en exerçant ensuite une influence sur les décisions et la stratégie d'affaires.

Le secteur canadien du capital de risque est en croissance et offre un important potentiel. Dans un communiqué publié en mai 2016, l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement (ACCR) souligne que l'investissement en capital de risque dans le premier trimestre de 2016 au Canada a atteint 838 millions de dollars, le plus fort volume de tout trimestre dans l'histoire du pays et le double du premier trimestre de 2015. L'augmentation était due essentiellement à des ententes importantes, les cinq plus grandes étant estimées en tout à 336 millions de dollars.

L'ACCR a souligné que de plus en plus, des investissements sont faits dans des entreprises à un stade plus avancé, l'entente moyenne étant passée à 7,1 millions de dollars comparativement aux moyennes des années antérieures qui tournaient autour de 4 à

4,5 millions de dollars. Par ailleurs, de plus en plus d'entreprises américaines investissent au Canada ce qui contribue aussi à la hausse des investissements.

Le rapport de septembre 2015 de la Chambre de commerce du Canada intitulé ***Stimuler l'innovation canadienne : comment promouvoir l'industrie du capital de risque au Canada*** renferme six recommandations afin de stimuler le financement par capital de risque au Canada.

1. Offrir des mesures d'encouragement aux investisseurs providentiels : appliquer à l'échelle nationale le programme de crédit d'impôt à l'investissement offert en Colombie-Britannique

En vertu de ce programme provincial, l'investisseur a droit à un crédit d'impôt remboursable de 30 % pour un investissement à concurrence de 200 000 \$ dans une société admissible, le crédit d'impôt étant plafonné à 60 000 \$ par investisseur.

Le gouvernement fédéral devrait créer un crédit d'impôt de 15 % égalé par les provinces. Un crédit national de 30 % augmenterait aussi l'investissement providentiel.

2. Exonérer d'impôt le gain en capital tiré du capital de risque

Le gain en capital réalisé dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) n'est pas imposable et un traitement fiscal similaire pour le capital de risque augmenterait l'activité.

3. Attirer davantage d'investisseurs en élargissant le régime des actions accréditives aux entreprises technologiques

Le régime des actions accréditives a permis de générer des milliards de dollars en investissements dans le secteur de l'exploration minière au pays et il devrait être accessible aux entreprises technologiques.

4. Augmenter l'investissement gouvernemental dans les fonds de capital de risque

Dans le cadre du Plan d'action fédéral pour le capital de risque de 2013, une enveloppe de 400 millions de dollars répartis sur 10 ans devait attirer des investissements de 1 milliard de dollars en capitaux privés dans divers fonds de capital de risque. Les auteurs du rapport *Stimuler l'innovation canadienne* proposent de doubler cet investissement pour le faire passer à 800 millions de dollars.

5. Investir dans des incubateurs d'entreprises

Le gouvernement fédéral devrait investir, avec des partenaires comme des établissements d'enseignement postsecondaire, dans la création et l'agrandissement d'incubateurs et de centres de démarrage. Le Waterloo Accelerator Centre est financé conjointement par FedDev Ontario, le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada (PARI-CNRC), trois municipalités locales, trois universités et un collège. Le Western-Sarnia Research Park, qui héberge le Centre Bowman (le plus grand incubateur de technologie propre du Canada) est une initiative commune du comté de Lambton, de la ville de Sarnia et de l'Université Western.

6. Revoir la réglementation en ce qui a trait aux banques, aux compagnies d'assurance et aux caisses de retraite

Selon l'ACCR², l'augmentation substantielle récente de l'investissement de capital de risque au Canada est un bon reflet des possibilités d'investissement disponibles. Les investisseurs constatent la valeur du talent entrepreneurial canadien et prennent des paris considérables sur l'avenir.

Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport de la Chambre de commerce du Canada, *Stimuler l'innovation canadienne : comment promouvoir l'industrie du capital de risque au Canada*, publié en septembre 2015.

Stratégie nationale de l'automobile

Dans la recommandation 54 (page 82) du ***Rapport final du Comité permanent des finances de la Chambre des communes sur ses consultations prébudgétaires 2016***, il est proposé d'élaborer une stratégie nationale pour l'automobile « qui permettrait d'avoir une approche opportune et coordonnée, afin de maintenir les usines d'assemblage actuelles et d'en attirer de nouvelles. En outre, cette stratégie devrait encourager l'innovation dans le secteur, notamment chez les fournisseurs de pièces automobiles, au moyen d'aides concrètes et efficaces ».

Dans la région de Waterloo, environ un emploi sur cinq est directement lié à la fabrication. Nous souscrivons donc vivement à cette recommandation visant à mettre en place une démarche concertée dans le secteur de l'automobile. En outre, notre Chambre de commerce appuie de longue date la déduction pour amortissement accéléré pour les investissements dans le nouvel outillage et l'équipement afin d'assurer l'efficacité, la productivité et la compétitivité globales du secteur canadien de la fabrication.

Le processus d'élaboration d'une stratégie de l'automobile s'est enclenché de façon générale avec la nomination, par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario, de l'ancien cadre supérieur de Toyota Motor Manufacturing Canada, Ray Tanguay, en qualité de conseiller. Selon un reportage de CBC News³, du 9 mai 2016, M. Tanguay réunit des données et commence à cerner des priorités.

Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait arrêter officiellement une stratégie nationale de l'automobile dans l'exercice 2017-2018.

² *Record-breaking quarter: 2016 Canadian VC investment nearly doubles 2015 results*, communiqué de l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement, 18 mai 2016 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

³ Auto Adviser Ray Tanguay still gathering facts for governments, *CBC News*, 9 mai 2016.

Initiatives pour aider les municipalités urbaines, rurales et éloignées

La municipalité régionale de Waterloo englobe les villes de Cambridge, Kitchener et Waterloo ainsi que les cantons ruraux de North Dumfries, Wellesley, Wilmot et Woolwich. Nous avons mis au point un modèle hautement collaboratif de gouvernance municipale et de développement économique qui combine des principes efficaces de croissance urbaine avec la préservation de l'agriculture primaire.

L'accès à Internet haute vitesse est essentiel à l'intégration des entreprises établies en milieu rural dans une économie mondiale misant sur la technologie. Le 21 juillet 2016, la Chambre de commerce de l'Ontario a écrit à la première ministre Kathleen Wynne pour demander que l'Ontario :

- a) élabore une stratégie d'investissement qui considère la large bande comme une infrastructure aux fins des investissements et qui ne dissuade pas l'investissement privé;
- b) établisse des partenariats entre les trois ordres de gouvernement afin de tirer parti du financement disponible et d'être sensible au besoin local;
- c) fasse une analyse comparative des vitesses et de l'accès Internet en Ontario.

Le 26 juillet 2016, le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario ont annoncé un engagement combiné de 180 millions de dollars (à parts égales) afin d'augmenter la connectivité Internet à haute vitesse dans plus de 300 collectivités du sud-ouest de l'Ontario. Cet investissement est un volet majeur du nouveau projet Southwestern Ontario Integrated Fibre Technology (SWIFT) qui couvre un territoire dont la population totale est de 3,5 millions d'habitants.

Il est souligné dans un communiqué du ministère des Infrastructures de l'Ontario que le projet permettra aux collectivités et aux entreprises du sud-ouest de l'Ontario « de mieux soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, d'attirer de nouveaux emplois et d'améliorer la qualité de la vie. Les gens pourront aussi utiliser des ressources en ligne pour acquérir des compétences et de l'expérience ».

Recommandation

En partenariat avec les provinces et le secteur privé, le gouvernement fédéral doit continuer à investir dans l'infrastructure à large bande.

Nous vous remercions de nous offrir l'occasion de présenter nos recommandations en vue du budget fédéral de 2017.